

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 7 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 31 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Gérard BOIS, Daniel DEVES, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Cyril DANTONY, Farida BENOKBA, Carole HENRY, Pierre COUDON

Etaient absents représentés :

Gerrit Jan FONK, Joël ROZIERES

Etaient absents non représentés :

Aucun

Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire de maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20.38 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Farida BENOKBA est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

● DELIBERATIONS

1. Comptes Administratifs 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre COUDON, doyen de l'assemblée, le Budget Primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants et les Comptes administratifs «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	365 810,83 €
Dépenses	252 175,64 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+113 635,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	61 305,56 €
Dépenses	80 502,82 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 19 197,26 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 94 437,93 €

MULTIPLE RURAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	27 842,34 €
Dépenses	3 475,94 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+24 366,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	67 007,00 €
Dépenses	30 539,17 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+30 539,17 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 36 467,83 €

ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION	
Recettes	9 489,55 €
Dépenses	10 149,40 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-659,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	32 999,00 €
Dépenses	230,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	+ 32 769,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	+ 32 109,15 €

2. Comptes de Gestion 2022

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter le compte de gestion «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» 2022.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Approuvés à l'unanimité

3. Affectations des résultats 2022

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

COMMUNE

↵	Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :	94 437,93 €
↵	Déficit d'Investissement reporté (DI 001) :	19 197,26 €
↵	Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) :	19 197,26 €

MULTIPLE

↵	Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :	24 366,40 €
↵	Excédent d'Investissement reporté (DI 001) :	36 467,83 €

ASSAINISSEMENT

↵	Déficit d'exploitation reporté (RF 002) :	- 659,85 €
↵	Excédent d'investissement reporté (DI 001) :	32 769,00 €

Approuvés à l'unanimité

4. Budgets Primitifs 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des éléments qui composent les budgets primitifs «Commune», «Multiple Rural» et «Assainissement» pour l'année 2023.

COMMUNE

–	Section de Fonctionnement :	379 000,00 €
–	Section d'Investissement :	150 000,00 €

MULTIPLE RURAL

–	Section de Fonctionnement:	52 866,40 €
–	Section d'Investissement :	406 467,73 €

ASSAINISSEMENT

– Section d’Exploitation :	11 230,00 €
– Section d’Investissement :	38 423,00 €

Les charges à caractère général ont été augmentées pour faire face à l’augmentation de l’énergie, de l’eau et du combustible. La participation pour l’école est plus élevée cette année (9 élèves).

Les projets prévus pour l’année 2023 sont :

- ✓ Adressage
- ✓ Matériel informatique
- ✓ VRD Lotissement
- ✓ Accessibilité
- ✓ Moteur de la cloche
- ✓ Voirie
- ✓ Porche (rue du puits Saint Jean)
- ✓ Aire de jeux
- ✓ Presbytère

Approuvés à l’unanimité

5. Vote des taux des taxes locales directes 2023

Madame le Maire présente une simulation de plusieurs taux d’imposition de taxes locales. A savoir, qu’il n’est plus possible d’augmenter indépendamment la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti. Madame le Maire propose une augmentation de 1% soit :

Taxe foncière (bâti) : 35,20 %

Taxe foncière (non-bâti) : 46,46 %

Taxe d’habitation : 10,48 %

Approuvé : 10

Contre : 1

6. Attributions des subventions

ASSOCIATION	Montant de la subvention
Foyer Socio-éducatif (Collège de Belvès) 8 élèves :	320,00 €
Etoile Sportive de Villefranche du Périgord (BASKET) 2 licenciés :	80,00 €
DECLIC :	150,00 €
Judo Club Vallée du Céou - 1 licencié :	40,00 €
Les Amis de l’école :	200,00 €
Groupement des communes aux noms burlesques :	40,00 €

Approuvé à l’unanimité

7. Projets des Logements sociaux au foirail

Le Conseil Municipal décide de vendre à Périgord-habitat un terrain cadastré AH348 au foirail pour 1€ symbolique. La Commune prends en charge la mise en place des réseaux Publics (Eau et Assainissement : 13 997,82 € TTC) et les frais de géomètre pour une division foncière (1000€). La création de trottoirs est budgétisé par Périgord-Habitat, la Commune s'occupera de l'entretien. L'éclairage publique n'est pas obligatoire.

Approuvé à l'unanimité.

8. Taux taxe enlèvement des ordures ménagères 2023

Le taux d'enlèvement des ordures ménagères pour Saint Pompon passe de 11,32 % à 12,15 %.

Madame le Maire clôt les débats, et remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23.09